les chaises vides



Bulletin intérieur du Collectif de défense des sans-papiers $02 - N^{\circ}12 - 29$ nov. 2006

Invitation au parrainage républicain

Le CDSP 02 vous invite au parrainage républicain de Feri (7 ans), Gabriel (6 ans), Genardo (2 ans) et Larisa (6 mois) qui aura lieu :

à la Mairie d'Urcel

le samedi 9 décembre 2006 à 17 h.

De cette façon, M Bourlet (maire d'Urcel) ainsi que leurs parrains et marraines reconnaîtront publiquement l'existence de la famille Covaciu et appelleront les autorités françaises à leur donner le

droit de vivre peur sur notre sol.

Cette
bon nombre de
dû, pour sa
Roumanie. L'Etat
termédiaire de
nue, hypocriterer la Roumanie
sûr alors que
rroms font des
sur le sort qui
par les autorités



famille, comme familles rroms a survie, fuir la français, par l'inl'OFPRA, contiment, de considécomme un pays beaucoup de récits concordants leur est réservé roumaines : arres-

dignement et sans

tations sans fondement, violences, discriminations à l'emploi, menaces, travail gratuit, discrimination scolaire envers les enfants. Ces faits ne sont pas reconnus par l'OFPRA qui vient de rejeter leur demande d'asile. Nous craignons pour eux les conséquences qui pourraient résulter d'une expulsion et d'un retour en Roumanie.

Feri et Gabriel sont scolarisés à l'école des Girondins à Saint-Quentin. M et Mme Covaciu veulent s'intégrer durablement à la société qui est la nôtre et permettre à leurs enfants de suivre une vraie scolarité

Nous vous invitons à les soutenir en étant des nôtres le 9 décembre.

Autre rendez-vous:

JEUDI 14 DECEMBRE : une délégation de 3 à 4 personnes sera reçue au Conseil Général (LAON) à 14 h30.

Un rendez-vous à préparer ensemble!

Signez la pétition pour la famille Y.

200 signatures à ce jour. Continuons à mobiliser

(Voir page suivante)



Procédure d'expulsion des sans papiers et justice

Le Collectif de défense des sans-papiers de l'Aisne est choqué, outré même, par la décision de justice rendue par le Tribunal correctionnel de Bobigny le 23 novembre 2006! En effet, Axel Dallier, 26 ans, chef d'escorte de la PAF (Police de l'Air et des Frontières) a été condamné à 6 mois de prison avec sursis.

Pourquoi cette condamnation nous parait-elle scandaleuse ? Par ce qu'elle est la modeste sanction d'un « homicide involontaire ». D'un homicide à l'encontre d'un jeune éthiopien âgé de 24 ans, qui refusait son expulsion vers l'Afrique du Sud. Pour contraindre Getu Hagos Mariame au départ forcé, 3 agents de police aux frontières, dont Axel Dallier, qui maintiendra le sans-papiers récalcitrant.

Pour ce faire, il utilise la technique dite « du pliage » enseignée à l'école de police. Cette technique consiste à maintenir une personne compressée, assise, le visage contre les genoux. Selon certains témoins, M. Dallier aurait poussé le zèle jusqu'à s'asseoir sur le dos du jeune éthiopien pour le maintenir fermement, ce que le jeune policier nie catégoriquement. Trop longtemps maintenu ainsi compressé Getu Hagos Mariame perd connaissance et fut emmené dans le coma à l'hôpital de Villepinte, en Seine-Saint-Denis, où il décéda dans la nuit du 16 au 17 janvier 2006.

Le cas Hagos Marianne n'est pas malheureusement pas un cas isolé, le 30 décembre 2005 c'était un Argentin de cinquante-deux ans, Ricardo Barrientos, lui aussi sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière, qui mourait à Roissy d'une crise cardiaque, après avoir subi lui aussi la technique du pliage. La France n'est pas le seul pays à recourir à des brutalités policières lors des expulsions. En effet, on se souvient de la triste affaire Sémira, qui avait ébranlé la Belgique il y a maintenant 8 ans. Dans un avion de la Sabena, le 22 septembre 1998 un agent de la police des frontières muni d'un coussin, avait étouffé la jeune Sémira Adamu qui refusait son expulsion vers le Nigeria.

Ces multiples décès embarrassants avaient d'ailleurs amené l'assemblée du Conseil de l'Europe à se déclarer, dès janvier 2002, " fortement préoccupée par le nombre de décès résultant des méthodes utilisées dans l'exécution des procédures d'expulsion forcée dans les États membres ".

Depuis les associations comme l'ANAFE¹, le GISTI², la LDH³ et les collectifs de défense de sans papiers s'élèvent contre ces pratiques scandaleuses utilisées dans les procédures d'expulsion forcée. Le collectif de l'Aisne s'émeut des faibles sanctions prises à l'égard des policiers trop zélés et poursuit son action d'assistance et de soutien envers les sans-papiers, dénonçant également les atteintes qu'ils subissent au quotidien.

Collectif de défense des sans papiers de l'Aisne, membre de RESF cdsp02@wanadoo.fr http://www.cdsp02.net/ et http://www.educationsansfrontieres.org/resf02

soutenu par : Ligue des Droits de l'Homme de Picardie et de Soissons, Fédération de parents d'élèves FCPE de l'Aisne, Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI), SUD Education, FSU, Union Locale-CGT de Soissons, Union Locale-CGT de Château-Thierry, SDEN-CGT, SGEN-CFDT, UNSA-Education, Comité de Lutte lycéen de Nerval, ATTAC 02, Sud Santé Sociaux, Syndicat National Unifié des Impôts, Syndicat National des Agents de la Direction Générale des Impôts – CGT, Confédération Syndicale des Familles (CSF), PCF, Mouvement de la Jeunesse Socialiste, Ligue Communiste Révolutionnaire, Les Verts de l'Aisne, Alter Ekolo. Groupe Kropotkine de la FA, Union Juive Française pour la Paix, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Action Catholique Ouvrière

³ Ligue des droits de l'homme : http://www.ldh-france.org/

¹ L'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers : http://www.anafe.org/

² Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés : http://www.gisti.org/

Pétition

Régularisation pour lpek et sa famille !

lpek Y. a 13 ans.

Elle est scolarisée au collège Jacques Cartier de Chauny depuis l'année dernière. Actuellement en 5ème, elle fait le bonheur de la communauté éducative en général et de ses professeurs en particulier : elle fut félicitée pour ses résultats en fin de 6ème. C'est une élève studieuse et



courageuse, l'école a beaucoup d'importance à ses yeux.

Sa petite sœur, Eminé, née en France en 2003, est scolarisée depuis la rentrée à l'école Ernest Renan de Chauny et s'y intègre parfaitement.

Leurs torts? Etre enfants de sans papiers.

De par ses convictions religieuses et politiques, leur père, Huseyin, encourt une peine de prison s'il retourne en Turquie.

Depuis leur arrivée en France en Septembre 2002, Huseyin et sa femme Dongul, n'ont pas cessé de vouloir s'intégrer : cours de Français pour les parents, scolarisation des enfants, promesses d'embauche pour le père.

Ils ont épuisé tous les recours.

Ils ont rempli un dossier suite à la circulaire du 13 juin 2006 et sont actuellement en attente de réponse.

Au regard des droits de l'Enfant et de l'Homme, les membres du Collectif de Défense des Sans Papiers et signataires de cette pétition exigent une issue positive et donc demandent sans condition la régularisation d'Ipek et de sa famille!

Nom prénom	Profession	Commune	Signature

A adresser au collectif de défense des sans papiers de l'Aisne : cdsp02@wanadoo.fr